

BULLETIN MUNICIPAL

2010



VILLARS LES BOIS

Le mot du Maire	3 et 4
Etat-Civil	5
Les archives d'Etat-Civil en libre accès sur internet	5
Déclarations de récolte 2009	6
Finances	6
Modalités de location de la salle des fêtes	7
Photos des travaux effectués par le SIVOM à Le Seure	7
Photos des travaux effectués sur la commune par le SIVOM.....	8
Informations utiles	9 à 13
SIPAR	14 et 15
Elections régionales	16
Evolution de la participation aux élections européennes	16
Retour sur la cérémonie du 19 mars	16
La vie des associations communales :	
- ACCA de Villars les Bois	17
- Amicale Villarboisienne-Aînés Ruraux	18
- Rando-Evasion	19
- Le Foyer Rural	20
- Association des Parents d'Elèves	21
Photos des manifestations de l'année 2009	22
Comptes rendus des réunions de conseil municipal de l'année 2009	23 à 29
La parole est à vous !	29
Communauté de Communes du Pays Buriaud :	
- Rapport général d'activités	30 à 32
- Rapport d'activités - Gestion des déchets	32 à 33

MOT DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La fin de l'année est déjà là, et nous avons tendance à nous retourner, regardant ainsi ce qu'a été toute cette période, qui vient de se dérouler avec ses joies et ses difficultés.

Nous espérons que ce retour en arrière est, pour vous tous, agréable et rempli de bons souvenirs. Que malgré les méandres que la situation économique a engendrés, vous gardez le sourire et votre bonne humeur.

Nous avons accueilli de nouveaux habitants sur notre commune et nous leur souhaitons la bienvenue, que notre commune soit un lieu de plein épanouissement. Nos associations sont dynamiques, et se feront un plaisir de vous accueillir en leurs seins.

Nous regardons aujourd'hui également le parcours que nous avons tracé au sein de notre commune. Nous avons tenu la barre dans la direction que nous avions annoncée et tous nos projets ont vu le jour au cours de l'année écoulée.

Notre voirie fait l'objet d'un entretien régulier, les travaux sont effectués en régie avec notre matériel et les agents techniques de notre SIVOM. Tout n'est pas parfait, mais les aléas de la situation économique sont sensibles au sein de nos finances communales. Aussi nous remercions les bénévoles, qui mettent à disposition de notre collectivité, leur matériel et leur temps, pour effectuer de gros travaux de voirie, et aussi pour bien d'autres travaux.

Les bâtiments communaux font l'objet d'entretien régulier et suivi.

La carte communale a été mise en chantier, au regard de la loi SRU. Les demandes particulières que vous avez effectuées font l'objet de toute notre attention. La réglementation en matière d'urbanisation est très stricte, elle ne permet pas des constructions disparates et éloignées des réseaux existants. En ce qui concerne les exploitations agricoles, la réglementation est différente et surtout plus souple.

Nous comprenons parfaitement la position de la DDA, qui incite au respect des terres à vocation agricole, et qui souhaite, que les surfaces de terre cultivables restent préserver. L'avenir de nos jeunes agriculteurs dépend de notre volonté à préserver les zones cultivables.

Il ne faudrait pas, qu'arrivant à l'âge de la retraite nos anciens cèdent des surfaces cultivables pour construire et oublient le besoin de nos jeunes agriculteurs, qui maintenant ont aussi besoin de surface agricole pour vivre, et plus grande qu'autrefois.

Tout le monde sait que les viticulteurs utilisent des puissantes machines à sulfater, et qu'il est souhaitable de choisir les zones constructibles en fonction des besoins de chacun, pour éviter des éventuels conflits.

C'est pourquoi, dans l'élaboration du projet de carte communale, nous voulons rester dans le respect de la loi, pour le bien être de tous. Sans oublier les finances communales, qui ne peuvent pas supporter des frais inutiles. C'est grâce à l'attention particulière et rigoureuse du conseil municipal que les impôts communaux sont restés stables depuis maintenant 15 ans.

Le transfert de compétences doit être suivi d'une baisse des impôts locaux, nous respectons ce principe en n'appliquant pas de hausse sur nos taxes communales.

Nous allons dans le cadre du Grenelle de l'environnement, entamer un plan de rénovation intérieur de notre Mairie. En effet, la salle des mariages actuellement au premier étage très difficile d'accès, sera transférée au rez-de-chaussée. Le secrétariat sera sur le même niveau, son accès est prévu côté parking, le conseil municipal se réunira en bas. Ainsi, nous aurons facilité l'accès à tout le public. A ce propos, nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques, il en est de même pour les séances du SIVOM de Migron Villars-les-bois le Seure, et de la communauté des communes.

Nous ne doutons pas que cette nouvelle année sera pour vous tous, pleine de nouveautés, de satisfactions et de joies.

Au nom du Conseil Municipal et des agents communaux, je vous souhaite à toutes et à tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et que 2010 vous apporte les plus belles choses de la vie.

Le maire,
Jean-Michel Martin

ETAT-CIVIL 2009

- Décès

Emilie BONNIN de Cognac le 04 avril 2009 à Villars les Bois

(accident de la circulation sur la RD731 Chez Bruneaud)

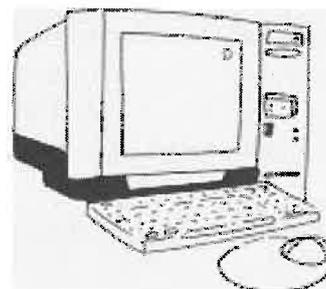
- Mariages

Néant

- Naissances

Théo TROCHUT le 3 avril 2009 à Saintes

Nathan BOCQUEL le 16 août 2009 à Saintes



Les archives d'état-civil en libre accès sur internet...

Désormais, vous pouvez faire vos recherches généalogiques dans votre fauteuil et devant votre écran d'ordinateur. En effet, tous les registres paroissiaux et d'Etat-Civil de toutes les communes de la Charente-Maritime sont en libre accès sur le site : www.charente-maritime.org

Les collections de registres paroissiaux et de l'état-civil représentent près de 400 mètres linéaires, soit 1,5 % des fonds conservés aux Archives Départementales de la Charente-Maritime. Lancée fin 2005, la numérisation a été effectuée sur la totalité de ces registres. 2 millions de vues numérisées pour 4 millions de pages sont ainsi consultables sur internet et dans la salle de lecture multimédia des Archives Départementales.

Registres paroissiaux

A partir de l'ordonnance de Villers-Cotterêt en 1539, les prêtres consignèrent les baptêmes sur des registres paroissiaux, puis à partir de 1579, ajoutèrent les mariages et les sépultures. Après 1667, ces registres doivent être réalisés en double exemplaire. Le plus ancien registre paroissial conservé en Charente-Maritime est celui tenu par le desservant de la paroisse de Meursac de 1582 à 1626.

État-civil

La loi du 20 septembre 1792 rend l'administration communale responsable de la tenue de l'état-civil, sur des registres établis en double exemplaire.

De cet ensemble de registres, un exemplaire constitue la collection communale (toujours conservé en commune ou aux Archives Départementales dans le cadre des dépôts d'archives communales), le deuxième exemplaire appartient à la collection du greffe, versé par les tribunaux de grande instance aux Archives Départementales au-delà d'un délai de 100 ans. Ces deux collections ont été numérisées afin que les lacunes constatées dans l'une puissent éventuellement être complétées par l'autre.

L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune :

Monsieur LEGER Benoît
Monsieur et Madame CANOT Samuel
Monsieur DRIVON Daniel
Madame MONSTIN Sandrine
Monsieur PEREIRA Daniel
Mademoiselle PELLERIN Laetitia et Monsieur GOUY Charles

Si des personnes ont été oubliées, veuillez nous excuser.



RECOLTE DE VINS (campagne 2009)

	Variation/2008
- 20 déclarations (dont 4 en déclarations simplifiées)	=
- degrés moyen : 10°33	+ 0,17°
- superficie en production : 316ha 86a 22ca	+ 2,12 %
- quantité de vins blancs destinés au cognac : 31 106 hl	+ 27,30 %
- quantité vins destinés au pineau : 269 hl	+ 53,42 %
- quantité vins de pays : 915 hl	+ 43,78 %
- quantité autres débouchés : 1 573 hl	+ 498,72 %

FINANCES

Budget Primitif

- Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes : 154 163,38 €
- Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes : 245 805,34 €

- *Détail des dépenses du budget primitif (prévisions) :*

- Travaux sur les voies communales	33 000 €
- Elaboration d'une carte communale	8 000 €
- Renouvellement du photocopieur	4 784 €
- Fabrication d'une table d'orientation	4 000 €
- Travaux bâtiments de l'ancienne école	17 500 €
- Travaux à la salle des fêtes	9 250 €
- Acquisition outillage	500 €
- Illuminations (décors de fin d'année)	500 €
- Participation aux divers syndicats	61 967 €
- Personnel communal	6 914 €
- Subventions aux associations	1 026 €
- Participation écoles	5 100 €
- Annuités d'emprunts	21 200 €

- *Détail des recettes du budget primitif (prévisions) :*

- Impôts et taxes	80 034 €
- Dotations de l'Etat	66 260 €
- Locations (salle des fêtes + logements)	18 400 €



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	week-end	en semaine
Habitants de Villars	61 €	40 €
Locataires hors commune	122 €	80 €
Forfait chauffage	40 €	40 €
Forfait nettoyage	50 €	50 €
Caution	153 €	153 €

Modalités

Les réservations sont à effectuer à la mairie le plus tôt possible et au moins 1 mois avant votre manifestation :

- un chèque correspondant au montant de la location et une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » vous seront demandés dès la réservation.
- le chèque de caution sera fourni lors de l'état des lieux d'entrée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi de 18h à 19h 30

Vendredi de 14h à 15h 30

☎ 05.46.94.96.24

Email : villars-les-bois@mairie17.com

-- TRAVAUX DU SIVOM AU SEURE --



Madame le Maire du Seure avec
Jean-Paul MICHAUD et
Dominique FAYS qui construisent
des murettes en pierres



Travaux sur la commune



La fontaine de Font-Robert, en restauration. Dans les années 50, elle alimentait le village des Grelots en eau, et le lavoir servait aux habitants du bourg.



Débardage le 4 mai



Elagage dans le bourg

INFORMATIONS UTILES

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République
17770 BURIE ☎ 05.46.94.11.16
bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h
Mercredi et samedi 10h à 12h

Plus de 6000 livres en fonds propres, disques compacts et DVD. 5 postes informatiques avec accès internet gratuit. Atelier d'écriture le 1^{er} vendredi de chaque mois à 18h 30 et une veillée lecture un vendredi tous les deux mois.

Les P'tites Frimousses

☎ 05.46.94.57.41.

Email : haltegarderiemigron@orange.fr

Ce jardin d'enfants situé à Migron accueille les enfants de 2 à 6 ans soit régulièrement ou occasionnellement. Ouverture du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30 sauf le mercredi.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'équipe d'encadrement propose un programme d'animation qui s'appuie sur un projet pédagogique visant à satisfaire les besoins des petits comme des plus grands à travers des thèmes riches et variés.

CICAS (*Centre d'Information Conseil et Accueil des salariés*)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 246.

ADIL 17 (*Agence Départementale d'Information sur le Logement*)

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

Médiateur de la République

Si vous avez un litige, une insuffisance d'informations, une erreur ou une lenteur administrative, une absence de réponse, un refus injustifié, vous pouvez contacter M. Michel DUCOURET au 05.46.97.55.15. Recours amiable et gratuit.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope à SAINTES
☎ 05.46.97.49.50

Email : mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Ce dispositif devrait être mis en place courant 2010. Il permet aux propriétaires occupants de bénéficier de subventions pour améliorer leur résidence principale et aux propriétaires bailleurs de réhabiliter des logements afin de les proposer à des loyers plafonnés. Le taux de subvention varie de 15 à 70 % suivant le type de travaux envisagés. Pour plus d'information, s'adresser à la Mairie.

INFO ESCROQUERIES

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries, composer le 0 811 020 217 ou www.internet-signalement.gouv.fr

Quelques conseils :

Si je vends ou achète un bien très onéreux, j'organise une rencontre avant la transaction ; si je vends un bien, j'attends d'avoir reçu matériellement l'argent avant de le livrer ; je ne réponds jamais à un courriel qui me demande de transmettre mes coordonnées bancaires ; je ne réponds pas à un courriel « bravo, vous avez gagné le gros lot », si je n'ai pas joué, j'ai peu de chance d'avoir gagné. Avant de payer quoi que ce soit, je contacte le service concerné pour me renseigner et je vérifie toujours la qualité déclarée de mon interlocuteur.

La direction générale des finances publiques vous informe de l'existence de courriers électroniques frauduleux. Ces courriers accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles, ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

Nous vous recommandons :

- de ne pas y répondre,
- de transmettre le courrier à votre centre des impôts,
- de supprimer ce message de votre boîte aux lettres électroniques.

SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

18, rue des Œillets 17100 SAINTES

☎ 05.46.98.26.00

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Recensement agricole 2010

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt recherche des enquêteurs afin d'assurer la collecte d'informations des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur portable.

Dépôt des candidatures

SRISE

Recrutement pour le recensement agricole

20, rue de la Providence BP 537

86020 Poitiers Cedex

ra2010.draaf-poitou-

charentes@agriculture.gouv.fr

MICRO-CREDIT SOCIAL REGIONAL UNIVERSEL

Un crédit très léger pour reprendre son envol :

- pour financer un projet de vie,
- pour affronter un accident de la vie.

Les bénéficiaires sont les habitants du Poitou-Charentes (*sous condition de ressources*).

agesdelavie@cr-poitou-charentes.fr

ERDF et Vous

Prévention et sécurité

Vous êtes agriculteur et régulièrement élaguez et aménagez vos terres en effectuant des opérations à proximité des lignes, vous vous exposez à des risques. Vous pouvez directement entrer en contact mais vous devez savoir également qu'en vous approchant de trop près vous pouvez provoquer un arc électrique et risquez l'électrocution.

Elagage

Les dégâts occasionnés par les tempêtes hivernales ont montré l'importance d'un élagage régulier. L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

- en domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique,
- en domaine privé ou public, si le propriétaire lors de la plantation de l'arbre n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne.

Depuis le 1^{er} avril 2009, les **conditions de prises en charge des transports de malades en taxi** ont changé. Pour que le trajet soit remboursé, l'entreprise de taxi doit avoir signé une convention avec l'assurance maladie. Les taxis conventionnés sont reconnaissables à un logo bleu « taxi conventionné, organismes d'assurance maladie ».

Liste des taxis sur le site : www.ameli.fr ou en appelant le 3646.

La pré-plainte par internet, comment ça marche ?

Il suffit de se connecter au site internet www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Dans quels cas : dégradation volontaire de véhicule, vol d'accessoires d'un véhicule, vol dans un véhicule, autres infractions contre vos biens.



USAGE DES PESTICIDES À PROXIMITÉ DE L'EAU



Nous observons encore trop souvent des berges de rivières désherbées.

Perte de terrain: Le désherbage de la berge provoque sa déstabilisation. Les racines des végétaux permettent de maintenir la terre sur la berge. Lorsqu'il n'y a plus de végétation la terre n'est plus maintenue, elle peut tomber dans le cours d'eau et provoquer une érosion de la berge. Ce phénomène est accentué en cas de crue et peut à terme vous faire perdre du terrain.

Pollution de l'eau: D'autre part, lors de ce désherbage, une partie du produit est appliquée directement sur l'eau. Cela engendre donc une pollution directe de l'eau. Les herbicides ne sont pas biodégradables malgré ce que voudraient nous faire croire certaine publicités aujourd'hui interdites (car mensongères). Nous retrouvons ainsi des molécules issues du glyphosate dans les eaux de rivières et dans les nappes phréatiques d'où provient notre eau potable...



Il convient donc que chacun fasse un effort pour limiter l'usage des pesticides afin de protéger notre ressource en eau tant potable que dans nos rivières.

Plusieurs textes de loi régissent ces dispositions:



Pour les points d'eau non cartographiés: interdit tout traitement par des pesticides sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes IGN 1/25000, comprenant les fossés, les collecteurs d'eau pluviales, les points d'eau ainsi que les puits, forages, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout. Tous les utilisateurs des pesticides (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés: particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Pour les points d'eau cartographiés: interdit l'usage des pesticides dans la « Zone Non Traitée » correspondant à une largeur de 5m en bordure de tout point d'eau (rivière, étang, fossé, permanent ou non) afin de les protéger de toute pollution chimique. La largeur de la ZNT peut atteindre 100m pour certains produits particulièrement dangereux. Pour cela, lisez attentivement l'étiquetage du produit.



Pour les collectivités: la charte « Terre Saine » de la région Poitou-Charentes invite les communes à réduire l'usage des pesticides puis les supprimer progressivement. Il est proposé aux élus des rencontres, des conseils, des solutions techniques pour mettre en place ce dispositif. Cette démarche permet d'anticiper et de se préparer à un texte de loi prévu pour 2011 interdisant totalement l'usage des pesticides dans tous les espaces publics fréquentés par les enfants.

Je vous invite à vous rapprocher du SYMBA (voir coordonnées en pied de page) pour avoir plus d'informations sur les méthodes conseillées et les aides auxquelles vous pourriez prétendre pour l'entretien respectueux du bord de la rivière.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du SYMBA (www.symba.fr) rubrique communication.

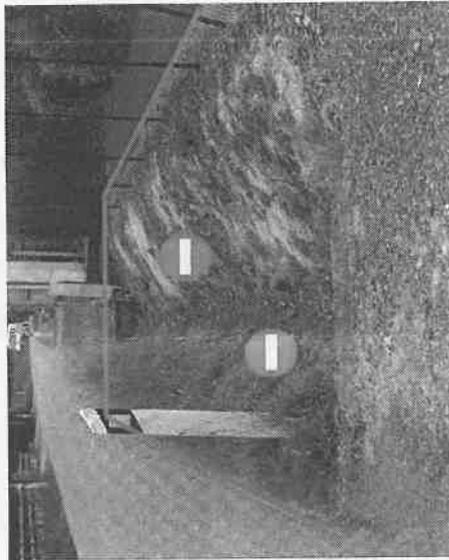
SYndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du Bassin de l'Antenne
4 place du château d'eau – B.P. 35 – 17160 MATHA
tél : 05 46 58 62 64 – port : 06 18 68 37 84 – Courriel: symba@symba.fr – site internet: www.symba.fr

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUTS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

**A MOINS DE 5 MÈTRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**

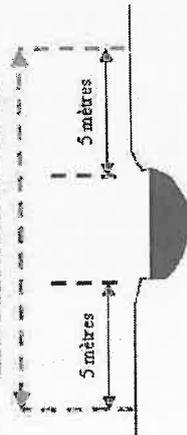
figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'ÉGOUT.**

**DANS LES FOSSES (MÊME À SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.

Interdiction de traiter



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS,
ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.**

Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire à Saintes :

2 rue René Cassin – 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16 - Email : querecatherine@orange.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Suppléant : James ROUGER 06.81.70.30.15 – Email : james.rouger@wanadoo.fr

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

☎ 06.84.00.58.37

~ HORAIRES D'OUVERTURE ~

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au jeudi _____ 14h00 à 17h00

Du vendredi au samedi _____ 10h00 à 17h00

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Les horaires sont prolongés jusqu'à 18h30

QUELQUES PERMANENCES

*** ASSISTANTES SOCIALES**

REGIME AGRICOLE MSA *Service social* : 05.46.97.50.79

Madame Agnès KOLB

permanence à la mairie de BURIE tous les mardis 14h00 à 16h30

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.17

REGIME GENERAL Conseil Général *Standard* : 05.46.92.38.38

Madame Séverine GARITAT

permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00

permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

OUVERTURE D'UN NOUVEAU LIEU DE PERMANENCE MEDICO-SOCIAL

à l'adresse suivante : 2, rue du Coran « Les Bujoliers » 17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux recevront le public uniquement sur rendez-vous :

SERVICE SOCIAL :

Travailleurs sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures

Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures

SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Consultation des nourrissons : 1^{er} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Consultation du médecin : 3^{ème} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11

SIPAR de BURIE- MATHA -ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE

CERTIFIE NF SERVICE « services aux personnes »

Depuis sa création, en 1981, le SIPAR a conforté puis développé des services de maintien à domicile pour les personnes âgées et handicapées des trois cantons.

Il réunit :

① UN SERVICE DE SOINS A DOMICILE

Responsable : Sylvie FLORENZ, Infirmière Coordinatrice

Secrétaire : Jessy DELAGE

Lieu d'intervention : **cantons de BURIE-MATHA-ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

Ce service s'adresse aux :

- Personnes > 60 ans malades ou dépendantes
- Personnes < 60 ans présentant un handicap
- Personnes < 60 ans atteintes de maladies chroniques et/ou invalidantes

qui ont besoin d'une toilette médicalisée.

Le service intervient sur **prescription médicale**.

Ces toilettes sont effectuées par des **aides-soignantes diplômées** sous l'autorité de l'infirmière **coordinatrice du SIAD**.

Ce service est pris en charge par les caisses d'assurance maladie.

Le SIPAR emploie actuellement **12 aides-soignantes**.

② UN SERVICE MANDATAIRE :

Responsable : Edwige VIGNAUD

Assistante technique : Jessy DELAGE

Lieu d'intervention : **Cantons de BURIE-MATHA-ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

Il met en relation des personnes âgées qui désirent employer une aide à domicile, pour effectuer différentes tâches (*entretien du logement, aide à la toilette, garde à domicile, garde de nuit...*).

La personne âgée est l'employeur et mandate le SIPAR pour effectuer toutes les démarches administratives (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, établissement des feuilles de paye...)

③ UN SERVICE PRESTATAIRE

Responsable : Geneviève BELLUTEAU

Adjointe secteur ST HILAIRE : Emilie HARDY

Assistante technique comptabilité : Julie SOULISSE

Lieu d'intervention : **cantons de BURIE - ST HILAIRE de VILLEFRANCHE**

Ce service propose du personnel compétent et formé pour effectuer :

- des tâches ménagères
- la préparation des repas
- les courses, l'accompagnement, du soutien
- l'aide à la toilette, lever, coucher

La personne âgée **ne souhaite pas être l'employeur** de son aide à domicile.
L'intervenant **est salarié du SIPAR.**

La personne âgée peut bénéficier d'une prise en charge de **sa caisse de retraite, du Conseil Général (APA) ou de sa mutuelle...**

Sans prise en charge d'un organisme, elle peut faire appel au service prestataire, et financer le coût de l'intervention.

Le service emploie 45 aides à domicile et auxiliaires de vie sociale.

Afin de proposer des services de qualité, de répondre aux exigences des clients, des financeurs, de professionnaliser et de qualifier le personnel, le SIPAR s'est engagé dans une démarche qualité.

Grâce à l'implication de tout le personnel, le SIPAR a été certifié Norme NF « service aux personnes » en décembre 2006.

Cette certification est une garantie de confiance et de qualité de service rendu.

ADMINISTRATION

Le SIPAR est administré par un conseil syndical (*composé d'élus délégués des communautés de communes de BURIE-MATHA-ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE*) :

- Président : Didier BASCLE
- Vice-Président : Michel CHENEAU
- Vice-présidente : Michèle GUILLAUME
- et les élus délégués des trois communautés de communes de Burie, Matha, Saint-Hilaire de Villefranche

- Directrice de tous les services : Martine PERRIN.

Coordonnées :

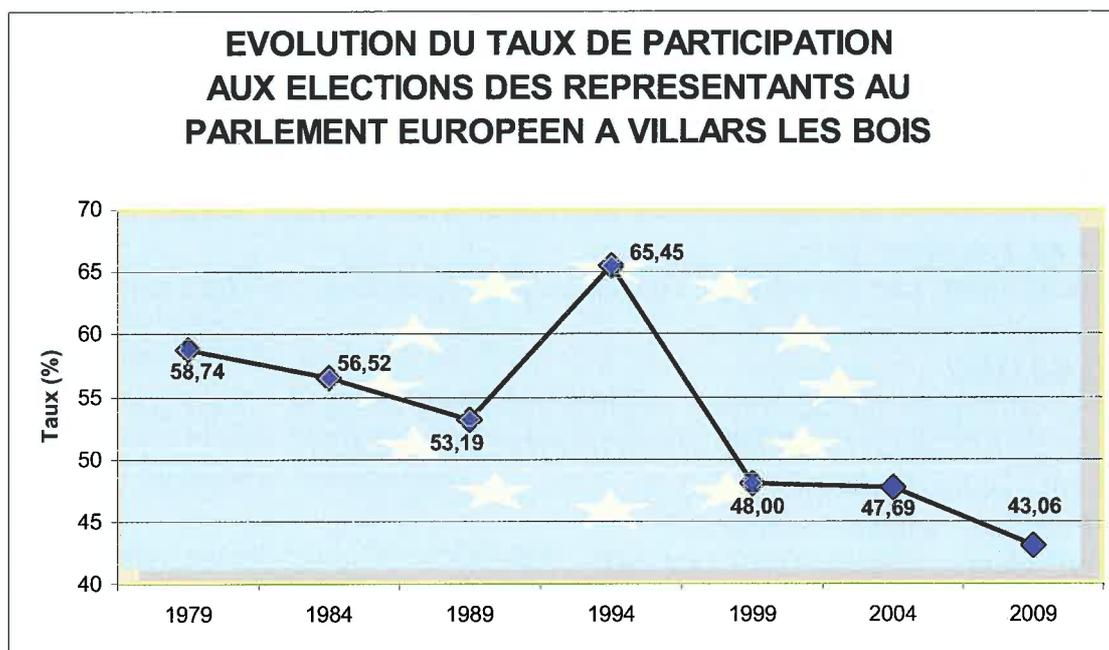
SIPAR - 23 bis avenue de la République - 17770 BURIE

Tél : 05.46.91.57.11 - Fax : 05.46.91. 41.86 - mail : sipar.burie@wanadoo.fr



Elections régionales les dimanches 14 et 21 mars 2010

L'élection régionale en France permet d'élire les conseillers régionaux qui siègent au Conseil Régional pour un mandat d'une durée de 6 ans.



--*-*-*

Cérémonie du 19 mars et inauguration de la plaque de rue « 19 mars 1962 »

Le 19 mars de chaque année, on commémore le « cessez-le-feu » ayant mis fin officiellement à la guerre d'Algérie. La commémoration cantonale, se déroulait cette année à Villars les Bois à laquelle 150 personnes étaient présentes.

Tous les drapeaux du canton étaient présents



De gauche à droite :
Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire de Villars les Bois, Madame Catherine QUERE, Députée,
Monsieur VALADON, Président de la FNACA-Burie.



A.C.C.A VILLARS LES BOIS

La société de chasse a tenu son assemblée générale le 19 mai 2009.
Monsieur Bernard RULLIER, secrétaire, a démissionné.
Un chasseur s'est présenté : Monsieur Vincent PERE.

Composition du bureau

Président : Monsieur Michel RAFFAUD (5, rue des Porches 17770 MIGRON)
Vice-président : Monsieur Jack BERNARD (67, impasse Montour 16200 NERCILLAC)
Trésorier : Monsieur André HERPIN (Le Bourg 17770 VILLARS LES BOIS)
Secrétaire : Monsieur Bernard COUSSON (Fragne 17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL)
Membres du bureau :
Monsieur Frédéric DAVID (Mont Bergère 17770 VILLARS LES BOIS)
Monsieur Pierre MOYET (Chez Lunaud 17770 VILLARS LES BOIS)
Monsieur Daniel PERCHE (Le Bourg 17770 VILLARS LES BOIS)
Monsieur Vincent PERE (Les Brandes 17770 BERCLOUX)
Monsieur Pascal RICHARD (Chez Goron 16370 SAINT SULPICE DE COGNAC)

L'A.C.C.A a organisé le 7 novembre 2009 une journée « spéciale archers ». Il n'y a eu aucun prélèvement mais les chevreuils étaient au rendez-vous. Les 15 archers et 22 chasseurs se sont retrouvés autour d'un repas chez Messieurs Robert et Gérard RICHARDEAU pour clôturer cette journée conviviale. Le prochain rendez-vous avec les archers est le 9 janvier 2010 et cette journée sera mixte (*fusils et archers*).

La société de chasse a organisé une journée pêche à l'étang des Rochers le 23 mai 2009, 63 pêcheurs et 51 accompagnateurs y ont participé. Constatant la réussite de cette journée, il a été décidé de la reconduire à la même période (*mai 2010*).

Pour information

Depuis 6 ans, l'A.C.C.A attribue des tirs d'été pour chevreuil (*uniquement mâle*). Le nombre de bracelets accordé sur Villars les Bois est de 9 ; il en est attribué seulement 6 soit à des sociétaires ou à des étrangers. La pratique de cette chasse est réglementée par la Fédération et validée par la Sous-préfecture qui autorise cette chasse en réserve et en zone refuge du 1^{er} juin à la veille de l'ouverture de la chasse. Si le prélèvement n'est pas réalisé, chaque chasseur doit remettre son bracelet à l'A.C.C.A.

La Fédération et le GIC des Fins Bois organisent à la mi-avril un comptage chevreuils, toutes les personnes intéressées pourront y participer en s'inscrivant auprès d'un des membres du bureau (*date à déterminer par la Fédération*).

L'A.C.C.A remercie tous les bénévoles chasseurs et non chasseurs qui tout au long de l'année apportent leur aide.

Banquet des chasseurs : samedi 6 février 2010

AMICALE VILLARBOISIENNE



Voici encore une nouvelle année qui se termine et qui nous donne l'occasion de faire le bilan de notre petite association.

A notre assemblée générale en janvier 2009, nous n'avons pas changé notre bureau qui reste comme suit :

Présidente GROMADA Jeanine
Vice-présidente BEGEY Marguerite
Secrétaire GROMADA Jeanine
Secrétaire-adjointe HEATON Eileen
Trésorier BOINARD Rémy
Trésorier-adjoint SOULLET Jean-Paul

et les membres du conseil d'administration restent aussi les mêmes BONNEAU Claudette, GAGNEPAIN Colette, HERPIN Jacqueline, JEAN Simone, KERMARREC Annie, MARIE Raymonde, SOULLET Pierrette et JHONSON Steve.

Le nombre d'adhérents reste toujours le même, et nous serions très heureux d'en accueillir des nouveaux. Savez-vous que d'avoir une carte d'adhérent des aînés ruraux peut vous permettre d'avoir des réductions chez différents commerçants, ce qui n'est pas négligeable.

Pour ceux qui le désirent, nous avons toujours nos réunions mensuelles le deuxième jeudi du mois, qui permettent d'échanger, de jouer, de passer un agréable après-midi avec un petit goûter.

Nous avons eu le 7 mars notre bal costumé que beaucoup apprécient et nous admirons tous ces déguisements qui mettent de l'ambiance.

Nous avons fait une sortie en juin au zoo de La Palmyre, le car était complet grâce à des membres des autres clubs qui se sont joints à nous.

Nous sommes encore retournés à la pisciculture de Saint-Césaire déguster les bonnes truites.

Le 14 novembre, nous avons eu aussi nos portes ouvertes où nous sommes heureux de vous accueillir et proposer nos pâtisseries faites maison et crêpes.

Et nous vous invitons à notre assemblée générale qui se tiendra le samedi 9 janvier 2010 à 14 heures 30 à la salle des fêtes, venez nombreux tirer les rois avec nous.

Sans oublier notre repas bal costumé le samedi 6 mars 2010, venez nombreux petits et grands vous distraire et distraire les autres avec vos déguisements.

En attendant, l'Amicale Villarboisienne vous offre tous ses meilleurs vœux pour 2010.





En 2009, Rando Evasion a proposé à ses adhérents 20 sorties, le dimanche tous les quinze jours, à la découverte des deux Charentes ainsi qu'un séjour raquette dans le Cantal. Egalement au programme, notre manifestation annuelle « Les Randonnées des Goulebenèzes » à Pâques : une moyenne de 60 marcheurs a participé aux 6 circuits proposés au départ des communes de Saint-Bris des Bois, Le Seure et Saint-Sauvant. Ce fut l'occasion d'inaugurer un nouveau four au Fourneau, commune Le Seure, en présence des élus et de la population invitée. Brioches et pains y furent cuits, régaland les participants. Nous avons aussi participé à la Ballade des oies sauvages, en vallée de l'échelle et au Rando Challenge de Saint Saturnin du Bois.

Les circuits de Villars Les Bois et de Saint Bris des Bois ont vu leur balisage refait par les baliseurs respectifs. Rappelons que le club comporte 6 baliseurs qui s'occupent de 7 circuits situés sur les communes de Saint Bris, Saint Sauvant, Villars, Chérac, Dompierre sur Charente et Burie ainsi qu'un tronçon du GR 4-360.

Nous avons participé à l'organisation de Villars en fête le 15 août, la randonnée du matin réunissant 60 participants.

En 2010, nous continuerons notre chemin fait de rencontres et découvertes à travers les deux Charentes. Les Randonnées des Goulebenèzes auront lieu à Dompierre sur Charente, Villars et Chérac les 3,4, et 5 avril. Nous serons présents pour Villars en fête.

Notre assemblée générale aura lieu le dimanche 21 février, salle de réunion des associations, nous vous y invitons cordialement afin de faire connaissance avec nos activités faites de convivialité et partage.



Villars en fête



Raquette dans le Cantal

Renseignements : René ARNAUD ☎ 05.46.94.93.14
Martine JACQUES ☎ 05.46.74.69.50

LE FOYER RURAL

Composition du Bureau 2009/2010 :

*Président : M. VACHER Philippe
Vice-président : M. FAYS Dominique
Secrétaire : Melle KERMARREC Nathalie
Secrétaire Adjoint : M. TEIXEIRA Alain
Trésorière : Mme BARUSSEAU Nathalie
Trésorier-Adjoint : M. MECHINAUD Jean-Pierre
Commissaire aux comptes : Mme BERNARD Gaëlle*

*Les autres membres : Mme BAILLARGUET Katia, M. RICARDEAU Robert, Mme VINET Evelyne,
M. VINET Pascal, Mme BLANCHARD Paméla, Mme VION Marie-France, M. VION Francis*

Manifestations pour l'année 2010 :

*Le 06 Juin 2010 : Ballade à vélo
Le 14 Juillet 2010 : Méchoui
Le 15 Août 2010 : Villars en Fête avec toutes les associations de Villars.
Le 23 Octobre 2010 : Repas Entrecôte
Le 04 Décembre 2010 : Dîner dansant*

Prochaine assemblée générale : vendredi 10 septembre 2010



La trésorière et le vice-président



Pause repas



Le 14 juillet 2009

APE « La Récré des Prim'Mats »
Association de parents d'élèves du R.P.I Burie-Migron
[http : //larecledesprimmats.over-blog.com/](http://larecledesprimmats.over-blog.com/)

L'Association de Parents d'Elèves « La Récré des Prim'Mats » regroupe des parents d'élèves des écoles maternelle et primaire du réseau pédagogique de Burie-Migron.

Nous organisons différentes manifestations tout au long de l'année scolaire et collaborons avec les maîtresses afin de récolter des fonds pour les aider au financement d'excursions ou d'activités pédagogiques.

Manifestations organisées au premier trimestre 2009-2010 :

- après-midi et soirée folklorique à Burie le 17 octobre 2009
- vente de fleurs pour la Toussaint à Migron les 24 et 25 octobre
- vente de calendriers de l'association
- vente de chocolats de Noël
- spectacle et marché de Noël à Burie le 1^{er} décembre
- marché de Noël sur le marché de Burie le 13 décembre

Manifestations à venir :

- loto des écoles le dimanche 21 mars 2010 à la salle des fêtes de Migron
- carnaval des écoles le vendredi 2 avril
- chasse aux œufs de Pâques organisée avec le Foyer Rural
- vente de plants de fleurs, légumes et plantes aromatiques le samedi 24 avril à Burie et Migron
- kermesse du R.P.I à l'école de Burie le vendredi 25 juin
- vente du DVD de l'association

Pour l'année scolaire 2009-2010, les membres du bureau sont :

M. Miguel Taunay, président (05.46.90.56.42)
M. Manuel Goncalves, vice-président
Mme Carole Guerrier, secrétaire (09.52.65.07.43) larecledesprimmats@free.fr
Mme Alice Chauvet, secrétaire-adjointe
Mme Karen Wilkinson, trésorière
Mme Angélique Charles, trésorière-adjointe

Nous avons plus que jamais besoin du soutien du plus grand nombre. Chaque parent d'élève du R.P.I peut, ne serait-ce que ponctuellement, venir nous aider lors de ces différentes manifestations pour que nos enfants puissent profiter de sorties et activités enrichissantes.



Spectacle
et marché
de Noël à
Burie le 1^{er}
décembre.



Manifestations 2008-2009

Repas du foyer le
06/12/2008



Le 14/02/2009
repas des aînés

Le 06/01/2009 les vœux du
Maire et du Président du
SIVOM à Villars-les-Bois



Journée vélo le 24 mai

Le 14 juillet



Le 15 août

REUNIONS 2009 DU CONSEIL MUNICIPAL

**** 17 FEVRIER ****

1- Bâtiments communaux

a) *atelier communal – Anciennes écoles :*

Le dépôt de permis de construire devrait intervenir dans les prochains jours.

b) *salle des associations*

Monsieur le Maire indique que l'isolation de cette salle et le remplacement des radiateurs sont à prévoir.

c) *logements des anciennes écoles*

Un drainage sera effectué pour supprimer l'humidité signalée dans le logement du rez-de-chaussée.

2- Travaux sur les chemins

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, 2^{ème} adjoint chargé de la voirie. Ce dernier dresse la liste des travaux signalés par la commission communale des chemins et fossés qui seront à réaliser pour cette année 2009.

Fauchage :

Le fauchage des accotements et talus sera réalisé par l'entreprise JAGUENAUD.

Pour le fauchage des fossés courants, les propriétaires des parcelles jouxtant seront contactés afin de déterminer la meilleure période pour intervenir.

3- Financement de la pose d'une borne verte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire installer une borne verte sur la commune de Villars (cet équipement est utile aux professionnels pour nettoyer leur matériel mais aussi aux camping-cars pour se réapprovisionner). Le financement sera pris en charge pour partie par le SAEP de Migron-Villars les Bois-Le Seure.

4- Carte communale

Sur demande du cabinet « Urbanhymns », Monsieur le Maire propose d'organiser la première réunion «diagnostic» dans la semaine du 9 au 13 mars. Une convocation sera adressée à chacun.

5- Tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part d'une constatation issue des relevés de consommation électrique lors de la location de la salle des fêtes. Il existe une grande disparité dans les consommations suivant les locataires soit de 25 kW à 1 523 kW. Le forfait «chauffage» de 40 Euros proposé durant la période hivernale ne couvre pas les frais. Cela entraîne des charges de fonctionnement supportées directement par la collectivité. Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location afin d'intégrer les consommations électriques dans le forfait de location.

6- Participation pour l'achat de livres aux enfants du RPI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un accord de principe concernant sa participation à l'achat de livres aux enfants du RPI, si l'équipe éducative est effectivement associée à cette initiative et si les autres communes sont également d'accord à participer.

7- Questions diverses

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- information de la gendarmerie sur la possibilité de déposer un pré-plainte sur internet par l'intermédiaire d'un site spécial : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Ce dispositif est pour l'instant expérimental dans les départements des Yvelines et de la Charente-Maritime. La procédure est valable uniquement pour des faits d'atteinte aux biens (vois, dégradations...).

- indique que la commune recevra cette année la délégation cantonale de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (FNACA) à l'occasion de la commémoration du Cessez-le-Feu de la Guerre d'Algérie le 19 mars 1962. La cérémonie du souvenir aura lieu jeudi 19 mars 2009 à 15h00. Il sera procédé à l'inauguration de la « rue du 19 mars 1962 ». Monsieur le Maire invite chacun à faire acte de présence pour la circonstance.

- informe l'assemblée qu'il a une nouvelle fois alerté les services de la DDE afin d'obtenir une solution pour ralentir la circulation dans le village de Chez Bruneaud et signaler aux usagers la

dangerosité de la traversée. De même, il attend toujours une proposition pour la modification du carrefour du cimetière.

~~~~~

## **\*\* 30 MARS \*\***

### **1- Approbation du compte de gestion 2008**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2- Approbation du compte administratif 2008**

Monsieur Jean-Michel MARTIN ne prend pas part à la délibération, conformément à la loi.

Le Conseil Municipal, arrête les résultats définitifs de l'exercice 2008 comme suit :

- \* un besoin de financement de la section d'investissement de 66 644,51 €
- \* un excédent de la section de fonctionnement de 109 715,85 €

### **3- Affectation du résultat 2008**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, ce jour, le Compte Administratif pour l'année 2008 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 109 715,85 € ;

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2009 le résultat comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 66 644,51 € ;
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 43 071,34 €.

### **4- Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la commune pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive. Les taux des quatre taxes restent les suivants pour l'exercice 2009 :

- Taxe d'habitation : ..... 8,51 % (la plus basse du canton)
- Taxe foncière sur le bâti : ..... 10,85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : ..... 45,80 %
- Taxe professionnelle : ..... 8,00 % (la plus basse du canton)

### **5- Vote du Budget Primitif 2009 pour la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget primitif principal 2009. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement à 245 805,34 Euros.
- pour la section d'investissement à 154 256,51 Euros.

### **6- Retrait du Syndicat de l'Antenne**

Le conseil municipal, vu que la commune de Villars les Bois est adhérente à la Communauté de Communes du Pays Buriaud mais également au Syndicat de la vallée de l'Antenne,

Considérant que la compétence hydraulique exercée par les deux établissements fait double emploi, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité son retrait du Syndicat de la Vallée de l'Antenne.

### **7- Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Buriaud**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a émis la volonté de créer un chantier d'insertion sur le territoire intercommunal. Dans le but d'aider les jeunes mais aussi les adultes en situation de rupture sociale et professionnelle, un chantier d'insertion polyvalent dans le domaine de l'environnement et du petit patrimoine pourrait être mis en place.

Pour ce faire, les statuts de la communauté de communes doivent être modifiés en ajoutant au paragraphe III –3-3 *Politique sociale*, **création et gestion de chantiers d'insertion**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du paragraphe III des statuts de la communauté de communes du Pays Buriaud telle qu'énoncée ci-dessus.

~~~~~

1-Présentation de l'association « Arts-Terre »

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Chantal BEGAUD, présidente de l'association Arts-Terre créée à Villars les Bois en 2007. Il lui donne la parole afin de présenter son association.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association. Le Conseil Municipal, considérant le vote à bulletin secret décide de ne pas octroyer de subvention à l'association Arts-Terre.

2- Mise en place du bureau des élections du 07 juin

Monsieur Jean-Michel MARTIN invite chacun à participer au bureau des élections des représentants au parlement européen qui se déroulera le dimanche 07 juin 2009.

3- Table d'orientation - choix du fournisseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à sa décision du 25 novembre 2008 confirmée lors du vote du budget, un appel d'offre a été diffusé pour le remplacement de la table d'orientation existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- choisit l'entreprise la moins disante, Art-Fusion Création,
- décide que l'actuelle table d'orientation sera expédiée à l'entreprise pour reproduction, pour cela autorise Monsieur le Maire à faire appel à un transporteur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4- Equipement de la cantine scolaire de Burie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas participer au financement du renouvellement de deux hottes à la cantine scolaire de Burie, considérant que les frais de fonctionnement payés par les communes chaque année, doivent inclure ce type de travaux.

5- Questions diverses

5-1- convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture.

5-2- Carte communale - informations

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU informe l'assemblée qu'il a rencontré Madame PERROGON de la DDE. Elle a apprécié le travail fourni en amont par l'équipe municipale et donne un avis très favorable au zonage qui a été défini avec le bureau d'étude URBAN'hymns. Une réunion publique aura lieu prochainement.

5-3- Acquisition d'un girobroyeur

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait utile de faire l'acquisition d'un giro-broyeur pour l'entretien des chemins enherbés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir le girobroyeur « Quivogne ».

5-4- Aménagement de l'ancienne école en garage communal

Le permis de construire a reçu un avis favorable de la part des services de la DDE. Monsieur le Maire propose que la commission des bâtiments se réunisse pour définir les travaux qui seront réalisés en régie et ceux pour lesquels il faudra faire appel à une entreprise.

5-5- Permission de Voirie à France Télécom

Monsieur le Maire indique qu'il a refusé une permission de voirie sollicitée par France Télécom pour la mise en place d'une ligne de téléphone en aérien. La permission ne sera accordée seulement pour une demande en souterrain afin de limiter l'impact paysager et pour des raisons de sécurité des réseaux et des usagers de la voie communale.

5-6- Autres observations : Francis VION demande s'il existe une réglementation concernant le nettoyage des fosses des marcs de distillation. Oui, elles doivent être régulièrement vidées et nettoyées pour limiter les nuisances olfactives pour les riverains. Tous les distillateurs sont informés de cette obligation.

~~~~~

## **\*\* 22 SEPTEMBRE \*\***

Le procès-verbal de la séance du 02 juin 2009 est modifié concernant le premier point « présentation de l'association Arts-Terre ».

### **1-Voirie**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint chargé de la voirie. Ce dernier indique que les travaux de goudronnage, fauchage et débarnage ont été réalisés comme prévu puis il dresse la liste des travaux restant à faire à ce jour.

### **2- Bâtiment**

Le permis de construire du garage communal (ancienne école) a été accordé. La commission des bâtiments se réunira pour étudier le dossier et réaliser un cahier des charges pour passer un appel d'offre public à la concurrence.

### **3- Point sur la carte communale**

Monsieur le Maire propose que la commission chargée de la carte communale fasse le bilan des observations reçues. Puis le bureau d'études « Urban'hym » mettra à jour le rapport de présentation. L'enquête publique interviendra en suivant et devrait se tenir avant la fin de l'année.

### **4- Questions diverses**

#### **4-1- Immeuble Investiza Corporate**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a remis à Monsieur Michel DOUBLET, sénateur-maire de Trizay et Président de l'Association des Maires de la Charente-Maritime un dossier concernant le local industriel abandonné au centre bourg.

#### **4-2- Concours des Villes et Villages Fleuris**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a obtenu le 4<sup>ème</sup> prix du concours 2009.

#### **4-3- Limitation des usages de pesticides**

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté ministériel et un arrêté préfectoral réglementent l'utilisation des pesticides et notamment à proximité des cours d'eau. Ainsi, il est interdit d'utiliser le désherbant au voisinage des cours d'eau, plans d'eau, points d'eau permanents ou intermittents mais également dans les fossés (même à secs), caniveaux, avaloirs, bouches d'égouts. Ces interdictions concernent les particuliers, agriculteurs, collectivités, entreprises. Il faut donc mettre en place d'autres habitudes de travail notamment concernant le désherbage des voies communales et des têtes de ponts.

#### **4-4- France Telecom**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la construction de réseaux aériens n'est plus autorisée sur le territoire communal.

#### **4-5- Demande d'installation d'un mobil-home**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder à Monsieur MOREAU et Madame BOULAY la possibilité d'installer un mobil-home au 19 route de Pouvet pour la durée des travaux de réhabilitation de la maison. Celui-ci sera placé sous un hangar afin de respecter l'environnement.

#### **4-6- Autres observations**

Le conseil fait des observations concernant le nettoyage de la salle des fêtes et demande à Monsieur le Maire des explications. Celui-ci recevra l'agent d'entretien.

~~~~~

1- Bâtiments communaux

1-1- Garage communal

Le dossier de consultation des entreprises est disponible en mairie.

1-2- Restructuration de la mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose que les établissements recevant du public soient en conformité concernant l'accessibilité des personnes handicapées au plus tard le 1^{er} janvier 2015. Ainsi, la mairie n'étant pas aux normes, il propose que dès maintenant le Conseil Municipal étudie une solution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisi à l'unanimité des membres présents et celui représenté, la proposition de la société FRKplan.

1-3- Acquisition d'une auto-laveuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire l'acquisition d'une auto-laveuse pour l'entretien du sol de la salle des fêtes si le matériel qui sera présenté en démonstration convient.

1-4- Bâtiment «Investiza»

Monsieur DOUBLET, sénateur est intervenu auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime pour que le dossier soit examiné par les services compétents.

1-5- Logement communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement communal de Montbergère - 16 rue du Lavoisier sera à nouveau à louer à partir de janvier 2010. Les agences « La maison de l'Immobilier » à Cognac et « Burie Immobilier » sont chargées de trouver un nouveau locataire. Le montant du loyer mensuel est de 486 €.

2- Chemins

2-1- Chemin du Font Dormant

Le chemin limitrophe avec la commune de Burie dit du « Font Dormant » a été remis en état par l'agent communal.

2-2- Intervention du chantier d'insertion

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire débroussailler le chemin rural qui part de chez les Belots et rejoint le ruisseau « Baronneau » par le chantier d'insertion de la communauté de communes.

2-3- Bornage d'un chemin rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire borner le chemin rural situé en contre bas de la parcelle AH 421 par le géomètre-expert BARRAUD.

2-4- Devis pour la pose de ralentisseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de surseoir l'opération au budget de l'exercice 2010, les travaux étant prévus au cours du premier trimestre 2010.

3- Environnement

3-1- Courrier du Syndicat des Eaux 17

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Monsieur le directeur général du Syndicat des Eaux concernant deux dossiers en réponse aux courriers qu'il avait adressé en août dernier pour les dossiers de Monsieur Pascal BELLUTEAU et de Madame Paméla BLANCHARD.

3-2- Fontaine de Font-Robert

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation de la fontaine de Font-Robert sont en cours.

3-3- Carte Communale

Les commissions des chemins et des bâtiments ont fait le bilan des 33 observations reçues de la part des propriétaires. Des propositions seront faites au bureau d'étude « Urban'hymns » pour mettre à jour le rapport de présentation.

4- Devis du Syndicat d'Electrification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la mise en place de prises d'illuminations et le déplacement d'un point lumineux Chez Besson, décide que le remboursement interviendra en totalité après les travaux, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits prévus au budget primitif 2009 n'étant pas suffisants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits supplémentaires correspondants.

5- Devis pour la plantation d'une haie à la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, la plantation d'une haie.

6- Achat d'un matériel informatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la dépense pour un équipement informatique.

7- Modifications budgétaires

Les crédits prévus au budget primitif 2009 n'étant pas suffisants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les crédits supplémentaires correspondants à la régularisation de la participation communale au SIVOM de Migron-Villars-les Bois-Le Seure pour l'exercice 2009.

8- Questions diverses

8-1- Repas des Aînés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de fixer la date du repas annuel offert aux aînés de la commune au samedi 20 février 2010.

8-2- Réunion du Commission Communale des Impôts Directs

Suite à la demande de la direction des services fiscaux, Monsieur le Maire propose de fixer la réunion pour la mise à jour des valeurs locatives foncières le 15 janvier 2010 à 14h00.

~~~~~

**\*\* 14 DECEMBRE \*\***

#### **1- Bornage d'un chemin rural**

Suite à la décision de l'assemblée lors de la dernière réunion concernant le bornage du chemin situé en contre bas de la parcelle AH 421 - chez Les Bellots, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis du géomètre BARRAUD s'avère plus important que la proposition de la SCP Erick MECHAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire border le chemin rural désigné ci-dessus par le géomètre-expert MECHAIN ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **2- Tarifs de location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan financier de la salle des fêtes établi pour les années 2008 et 2009. Il fait apparaître un déséquilibre de fonctionnement et en particulier concernant les consommations électriques qui sont très irrégulières d'un locataire à un autre.

Dans une prochaine réunion, une décision sera prise concernant les tarifs de location

#### **3- Convention ATESAT**

Le troisième point ne donnera pas lieu à décision. En effet, il est nécessaire au préalable que Monsieur le Maire rencontre les services de la DDE afin que les modalités d'application de la convention lui soient précisées.

#### **4- Questions diverses**

##### **4-1- Débroussaillage d'un chemin rural**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier d'insertion mis en place par la communauté de communes du Pays Buriard a terminé le débroussaillage du chemin rural qui part des Bellots et rejoint le ruisseau « le Souillac » au Pas du Marais.

##### **4-2- Restructuration de la mairie**

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint au maire chargé des bâtiments communaux présente un avant-projet de restructuration de la mairie suite à la précédente séance.

---

La parole est à vous...

*N'hésitez-pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !!*

# Communauté de communes du Pays Buriard

## - RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2008 -

(extraits)

Son périmètre couvre 9 communes pour une superficie de 10 329 hectares et 5 695 habitants (1,8 ha à l'hectare)

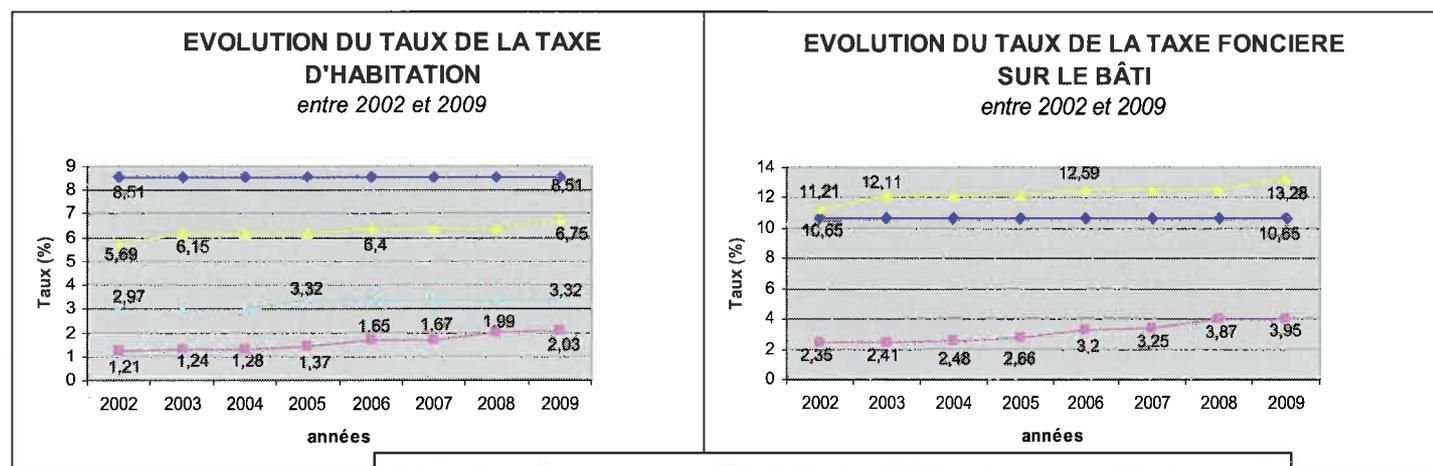
Les communes et leur population :

|                     |                            |                            |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| BURIE : 1 287 hab   | MIGRON : 651 hab           | ST SAUVANT : 529 hab       |
| CHERAC : 1 039 hab  | ST BRIS des Bois : 397 hab | LE SEURE : 217 hab         |
| DOMPIERRE : 418 hab | ST CESAIRE : 904 hab       | VILLARS les Bois : 257 hab |

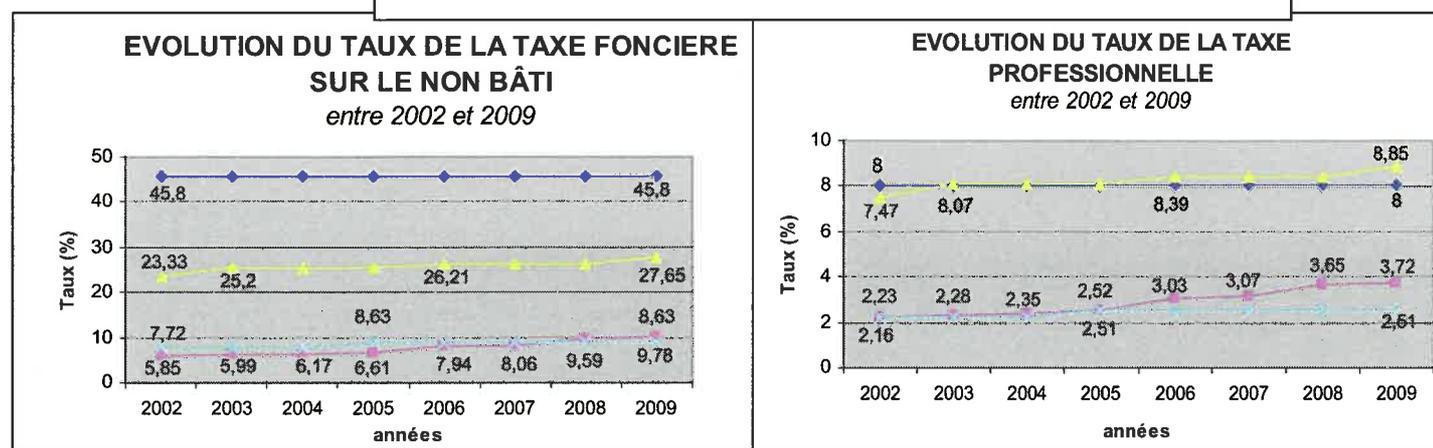
### → LES FINANCES

- *Vote des quatre taxes - évolution depuis 2002*

| Années | Variation Taux | TAXE HAB | FONCIER BATI | F. N. B. | TAXE PROF. |
|--------|----------------|----------|--------------|----------|------------|
| 2002   | 1.028          | 1.21 %   | 2.35 %       | 5.85 %   | 2.23 %     |
| 2003   | 1.024          | 1.24 %   | 2.41 %       | 5.99 %   | 2.28 %     |
| 2004   | 1.030          | 1.28 %   | 2.48 %       | 6.17 %   | 2.35 %     |
| 2005   | 1.071          | 1.37 %   | 2.66 %       | 6.61 %   | 2.52 %     |
| 2006   | 1.201          | 1.65 %   | 3.20 %       | 7.94 %   | 3.03 %     |
| 2007   | 1.014          | 1.67 %   | 3.25 %       | 8.06 %   | 3.07 %     |
| 2008   | 1.198          | 2.00 %   | 3.89 %       | 9.65 %   | 3.67 %     |



Légende : ◆ commune    ■ CdC Burie    △ Département    ✕ Région



- **Etat du personnel au 31 décembre 2008**

|                                |                               |                             |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| <b>Service administratif</b>   | <b>Gestion des déchets</b>    | <b>Médiathèque</b>          |
| 3 titulaires et stagiaires     | 7 titulaires et 1 contractuel | 1 titulaire                 |
| <b>Entretien</b>               | <b>Jardin d'enfants</b>       | <b>Centre de loisirs</b>    |
| 1 titulaire + 2 contractuelles | 4 titulaires                  | 2 titulaires et 1 stagiaire |

- **Opérations d'investissement**

### **Rénovation du Gymnase Beauregard – Commune de Burie**

Le gymnase a ouvert ses portes début janvier 2008 aux scolaires malgré de nombreux points techniques restant à finaliser.

### **→ LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique.

### **→ LA PISCINE INTERCOMMUNALE (bilan 2008)**

Les frais de fonctionnement et investissement s'élèvent à 79 179,55 €

Les recettes produites par les entrées et location de bassin s'élèvent à 13 278 €

La Communauté de communes finance la piscine à hauteur de 65 901,55 €

### **→ LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

La Médiathèque est ouverte au public du lundi au samedi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. L'inscription est gratuite pour tous.

#### **Heures d'ouverture :**

Du lundi au vendredi : de 14h à 18h

Le mercredi et le samedi matin de 10h à 12h

#### **Activités de la médiathèque en 2008**

##### **\* Groupes :**

- Visites régulières des écoles de Burie et Chérac.

- Les P'tites frimousses (jardin d'enfants de Migron) : matinées lectures par petits groupes.

- Ateliers bébés-lecteurs : 2 jeudis par mois de septembre à juin. Découverte du livre pour les tout-petits. Animations autour du livre (comptines, chant, jeux de mains, tapis de lecture, ...) pour les bébés et leurs accompagnants.

- La halte-garderie les KGouilles : lectures de contes, jeu de piste dans la bibliothèque, découverte de l'internet (*pour les plus grands*), Travail commun sur le thème « le livre et l'illustration » avec la projection du dessin animé longmétrage tiré de l'album « Les Trois Brigands ».

##### **\* Création d'un atelier d'écriture :**

Le premier vendredi de chaque mois.

Tout au long de l'année, 15 participants se sont initiés aux jeux d'écritures, et à la création de textes avec l'aide de leur animatrice Josy Delacre ;

##### **\* Veillées lectures :**

Une soirée tous les deux mois. Entrée libre.

Dans une ambiance douillette, une dizaine de participants a échangé leurs lectures, à une ou plusieurs voix. Soirées thématiques ou libres.

### \* Participation au Salon de Littérature Européenne de Cognac

Pour la deuxième année, élection du Prix 2008 par un jury composé de lecteurs de bibliothèques de Charente et Charente-Maritime. Les lecteurs de la médiathèque ont participé au vote.

### \* Venue d'auteur :

L'écrivain Jean-Louis Fournier, Prix Fémina 2008, nous a rendu visite à la médiathèque. A travers ses livres, l'auteur nous a livré des moments clés de sa vie. Une rencontre particulièrement chaleureuse et riche. Une séance de dédicace a clôturé la soirée.

**Effectif :** Un agent qualifié du patrimoine et des bibliothèques à temps plein.

L'Association Médialecture est composée de 6 bénévoles participant aux diverses activités (animations, permanences occasionnelles, ...).

**Le fonds :** plus de 5 000 livres en fonds propre, disques compacts, DVD

**L'espace multimédia :** 5 postes informatiques avec accès à internet gratuit et limité.

## RAPPORT D'ACTIVITES 2008 GESTION DES DECHETS

*(Extraits)*

### 1 – PRESENTATION

#### 1-1 Présentation générale du service

La communauté de communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

- **Collecte des ordures ménagères** : un passage hebdomadaire
- **Tri sélectif** mis en place le 8 avril 2003 - Collecte en porte à porte du verre, des emballages et des journaux magazines
- **Dépôt pour déchets inertes**  
La carrière des Turgères sur la commune de Saint Sauvant est ouverte et aménagée pour recevoir gravats et autres déchets inertes, issus de chantiers réalisés sur le territoire. Les entreprises peuvent l'utiliser après avoir passé une convention avec la CDC et remis un chèque de caution de 50 €.
- **Collecte mensuelle des cartons** auprès des commerçants, artisans et libéraux qui en font la demande
- **Collectes ponctuelles** (ex : manifestations communales)

#### 1-2 Déchetterie

La déchetterie est ouverte du lundi au jeudi de 14h à 17h en hiver, de 14h à 18h30 en été. Le vendredi et samedi de 10h à 17h en hiver et de 10h à 18h30 en été.

Deux agents sont affectés au gardiennage et aux rotations des bennes.

Elle a reçu cette année 7 186 véhicules.

#### **Déchets acceptés :**

Ferrailles, encombrants, bois, cartons, végétaux, verre, papier, vêtements, gravats, huile de vidange et huile végétale, piles, batteries, néons et déchets toxiques (peintures, acides, aérosols)

### 2 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### 2-1 Territoire et population

La communauté de communes du Pays Buriard comprend 9 communes soit une population de 5 830 habitants.

Ils représentent 2 476 foyers répartis en 2 336 résidences principales et 140 résidences secondaires.  
 Au titre des foyers en résidence principale, on note une évolution sensible de leur composition :

| Composition des ménages | % 2004 | % 2005 | %2006 | % 2007 | % 2008 |
|-------------------------|--------|--------|-------|--------|--------|
| 1 personne              | 23,12  | 25.54  | 25,19 | 24,93  | 10.86  |
| 2 personnes             | 38.74  | 38.22  | 39,44 | 39,44  | 33.93  |
| 3 personnes             | 17.32  | 16.30  | 16,39 | 15,24  | 20.99  |
| 4 personnes             | 15.06  | 15.06  | 14,42 | 13.85  | 23.33  |
| 5 personnes             | 5.76   | 4.88   | 4,56  | 4.45   | 10.89  |

La redevance est appliquée à tous les usagers, producteurs de déchets : ménages, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités et administrations.

## 2-2 Emplois permanents agents titulaires

- quatre agents de salubrité à temps complet avec permis PL
- un agent technique (rippeur) et deux agents de salubrité (rippeur)

## 2-3 Moyens techniques

- Deux camions BOM Mercedes
- Un camion FORD
- Un camion porte benne Mercedes
- Un véhicule AXOR équipé d'une benne SERMAT de 16m3

## 3 - VOTE DE LA REDEVANCE 2008

Le service est financé par la redevance, les ventes de matériaux, les aides Eco-Emballage.  
 Dans un souci d'équité, les élus ont souhaité - à la majorité des voix- étendre la redevance aux agriculteurs.

| MENAGES<br>2008           |        | TARIFS SPECIAUX<br>2008                   |        |
|---------------------------|--------|-------------------------------------------|--------|
|                           | €      |                                           | €      |
| 1 PERSONNE                | 87,00  | ADMINISTRATIONS                           | 87,00  |
| 2 PERSONNES               | 157,00 | COMMERÇANTS<br>ARTISANS                   |        |
| 3 PERSONNES               | 209,00 | 1 COLLECTE HEBDO                          | 87,00  |
| 4 PERSONNES               | 244,00 | 2 COLLECTES HEBDO                         | 174,00 |
| 5 PERSONNES et +          | 261,00 | PROF. LIBERALES                           | 87,00  |
| GITES RURAUX              | 87,00  | AGRICULTEURS                              | 87,00  |
| CAMPINGS                  | 87,00  | ECOLLES/ COLLEGE<br>Tranches de 40 élèves | 87,00  |
| RESIDENCES<br>SECONDAIRES | 133,00 | MAISONS DE RETRAITES                      | 435,00 |
|                           |        | PALEOSITE                                 | 350,00 |

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

et les employés communaux

présentent

à tous les habitants

leurs meilleurs vœux

pour la nouvelle année.